

PROCÈS VERBAL
Du Conseil Municipal du 6 mars 2023

**Date du Conseil
Municipal
6 mars 2023**

**Date de
convocation
28 février 2023**

Nombre de
Conseillers

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF, M. M. BERASALUZE, Mme C. ODIAU-MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

Mme L. THILL	à	Mme M.A. GUEDES
Mme A. DANET	à	Mme A. RAINGUE-GICQUEL
M. R. MORIN	à	Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Monsieur Hubert FAIVRE-PIERRET, Directeur Général des Services, a été nommé auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

En amont du Conseil Municipal

**Partage de l'avancement et de la stratégie / Plan guide de revitalisation du centre
Bourg de Saint-André des Eaux**

Intervention de Monsieur le maire :

Qu'en est-il de l'aspect aménagement de notre centre-bourg et habitat ?

La commune s'est inscrite dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt cœur de bourg lancé par le Conseil Départemental.

Ce dispositif vise à accompagner les projets de requalification urbaine.

Quelle est notre volonté ? Revitaliser le centre bourg et le relier aux divers équipements (complexe sportif, Mille Pattes, etc.) dont les écoles par des cheminements doux.

Où en sommes-nous ? Après la phase 1 diagnostic (vision partagée) en 2021 et mi 2022, nous en sommes à la phase 2 : la stratégie. D'où l'objectif de ce soir avec une présentation de l'ADDRN. Nous enclencherons ensuite la phase 3 : le plan d'action avec pour objectif le dépôt de dossier du plan guide et des fiches actions ce qui nous permettra d'être éligibles à des subventions du département.

Le plan guide est un document fixant les grands principes d'organisation spatiale et de programmation urbaine des projets du centre bourg pour les années à venir et s'appuyant

sur 3 axes stratégiques (Fédérer le centre bourg, préfigurer le parc urbain, assurer des liens de proximité (la ville du km, prioriser les mobilités douces).

Prochain atelier élus sur l'axe 3 : Un triptyque de places pour réactiver le centre-bourg, le 13 mars prochain à 18h place de la mairie puis restitution en salle du conseil à l'espace du marais

Le 4 avril prochain nous ferons la restitution du diagnostic aux CEM qui ont activement participé à cette réflexion.

Information quant à l'arrivée d'Alexina Piveteau (future DGS) le 17 avril

Ordre du jour :

Installation de Manuel BERASALUZE, nouveau conseiller municipal

M Pascal HASPOT sollicite de M le maire l'autorisation de faire une déclaration en début de cette séance du Conseil Municipal.

M le maire donne son accord.

Intervention de Mme Christelle ODIAU-MATHIEU au sujet de la Sécurité au nom des élus du groupe minoritaire :

« Plusieurs actes de vandalisme ont été perpétrés au sein de notre commune dernièrement. Dans un article de presse paru le 23 février dernier, la majorité municipale prévoit « l'inscription d'une enveloppe de 150 000 € au budget 2023 afin de sécuriser les accès aux salles sportives et renforcer la vidéoprotection ».

Lors de la campagne électorale, M. le Maire avait déclaré : « *Le volet sécuritaire développé par la liste de Sylvie Goslin a été très fort et n'a pas plu à tout le monde, loin de là. Saint-André est une commune calme, et tous ceux qui ont habité des grandes villes avant d'arriver ici le disent bien. Sur les vols par exemple, nous avons 0,34 cas sur 1000 habitants, contre 0,99 en Loire-Atlantique. C'est toujours trop bien sûr mais il ne faut pas le monter en épingle* ».

Nous interrogeons donc l'actuelle majorité : est-elle toujours d'accord avec les propos tenus durant la campagne ?

Il ne s'agit pas de monter le problème en épingle mais tout simplement de le considérer. La délinquance prend de nombreuses formes, c'est une préoccupation majeure pour la plupart des communes. Il est illusoire et irresponsable de penser que celle-ci s'arrête aux portes des grandes agglomérations et que notre commune en serait protégée par on ne sait quel miracle.

Fermer les yeux sur ce problème, c'est prendre le risque de se voir, un jour, dépassé par la situation. Il nous semble impératif de tenir compte aujourd'hui de ces difficultés émergentes et de s'en prémunir.

C'est pourquoi nous réitérons notre souhait de mise en place d'une Police municipale.

Nous espérons que sur ce sujet, comme sur tant d'autres, la majorité municipale reconnaitra la pertinence des propositions de notre programme ».

Réponse de Monsieur le maire :

Monsieur le Maire réplique qu'il s'attendait à cette intervention puisqu'il s'agit du fonds de commerce du groupe n'appartenant pas à la majorité municipale. Il souligne que le problème n'a jamais été minimisé et interpelle : « Qu'avez-vous fait pendant deux ans et demi pour améliorer la vidéoprotection, sécuriser les salles sportives ou créer la police municipale ? » Rien !